

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 JUIN 2021

Le Conseil Municipal composé de 15 membres en exercice, convoqué par courrier en date du jeudi 03 juin 2021, s'est réuni le mercredi 09 juin 2021 à 20h00 à la salle des fêtes de la Commune de Valence sur Baïse, Place de Pyrénées à Valence sur Baïse (Gers), sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BROCA LANNAUD, Maire de la Commune de Valence sur Baïse.

ETAIENT PRESENTS : BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, RIERA MORETTON Muriel, PUYAL Jean-Pierre, LAPEYRE Bernard, BRETTE-GARCIA Béatrice, BLANCARD Michel, BAGNAROSA Marie-Pierre, DUFFILLOL Mathieu, MESTRE Monique, GUILLOT Aymeric, THEVENOT Jean François, ROMANN Bernadette

ABSENT EXCUSE :

ABSENT :

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : CAUBET Laure a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BERNAR Nathalie a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse.

SECRETAIRE : NOVARINI Michel

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 14 Avril 2021**
 2. **Convention d'Occupation Temporaire pour l'implantation d'ombrières sur la Commune**
 3. **Prolongation de la convention de délégation de compétence en matière de transport scolaire pour l'année 2021-2022**
 4. **Convention d'individualisation de fourniture d'eau dans un immeuble collectif**
 5. **Délibération relative au temps de travail des agents**
 6. **Délibération relative aux ratios d'avancement de grade**
 7. **Ventes de terrain (Ancienne Voie Ferrée)**
 8. **Soulte concernant l'échange de terrains (Laporte-Bezolles - Commune)**
 9. **Accessibilité PMR des vestiaires du local Tennis – Avenant au Marché**
 10. **Formation du bureau de vote pour les élections Régionales et Cantonales du 20 et 27 Juin 2021**
- Questions diverses

Madame le Maire de la Commune de Valence sur Baïse ouvre la séance en remerciant les conseillers municipaux présents.

Madame le Maire communique le nom des personnes qui ont donné procuration : CAUBET Laure a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BERNAR Nathalie a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, Madame le Maire demande à l'assistance de se lever pour observer une minute de silence en hommage à Eric MASSON, policier et à Stéphanie MONFERME, Adjointe Administrative au commissariat de Rambouillet, tous deux tués dans l'exercice de leur fonction.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2021

Chaque membre du conseil municipal a reçu le compte rendu de la dernière séance du 14 Avril 2021. Aucune observation n'est arrivée en mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité**

D'APPROUVER le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 14 Avril 2021 après modification.

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR L'IMPLANTATION D'OMBRIERES SUR LA COMMUNE

Madame le Maire précise qu'il a été reçu en mairie une proposition par le Syndicat d'Energie Occitanie, l'AREC (Agence Régionale Energie Climat) et la société See You Sun pour installer des ombrières photovoltaïques sur la Commune. Leur but étant de mettre en avant leur volonté de développer la production d'Energie renouvelable sur des surfaces artificialisées.

Il a été proposé, pour l'installation de ces ombrières deux endroits :

- La parcelle AP 378 d'une surface de 3 564 m², parking qui sert, entre autres, pour les manifestations se déroulant sur le complexe sportif pour une puissance de 100 kWc
- Les parcelles AS 281 et AS 301 d'une surface de 789 m², à côté de la gendarmerie pour une puissance de 36 kWc

En contrepartie la commune recevrait un loyer de 100 € par emplacement, soit 200 € par an pendant 30 ans ou une soulte globale versée en une fois pour l'ensemble de deux sites de 4 000 €.

Madame Bernadette ROMANN demande combien cela coûte à la Commune. Madame le Maire précise que cela ne coûte rien à la commune. Nous devons uniquement mettre à disposition les terrains pendant 30 ans à travers cette convention. Elle précise également qu'une borne pour recharge de voitures électriques sera installée.

Monsieur Jean-François THEVENOT précise que ces ombrières donneront une meilleure visibilité du parking. Il rajoute qu'il avait été évoqué de déplacer les containers enterrés se situant sur l'aire de camping-car sur la parcelle où les ombrières sont prévues. Madame le Maire rappelle que les frais pour déplacer les containers incombent à la commune et s'élèvent à près de 5 000 €. Néanmoins, il a déjà été demandé de laisser l'espace nécessaire, vers le fond de la parcelle, afin qu'un poids lourd puisse venir vider les containers enterrés, sans souci, dans le cas où nous les déplacerions.

Monsieur Michel BLANCARD demande si les travaux d'enfouissement des containers ne pourraient pas être mutualisés avec la pose des ombrières. Madame le Maire précise que cela pourra être approfondi. Néanmoins pour la réalisation de ces travaux, c'est Trigone qui gère le déplacement des containers avec le choix de l'entreprise et la pose de nouveaux containers qu'il leur faut à disposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à **l'unanimité**, décide :

DE RETENIR l'offre d'OMBRIERES D'OCCITANIE pour la pose d'ombrières sur les parcelles suivantes :

- La parcelle AP 378 d'une surface de 3 564 m², parking qui sert, entre autres, pour les manifestations se déroulant sur le complexe sportif pour une puissance de 100 kWc
- Les parcelles AS 281 et AS 301 d'une surface de 789 m², à côté de la gendarmerie pour une puissance de 36 kWc

DE DEMANDER en contrepartie de la mise à disposition des parcelles une soulte globale versée en une fois pour l'ensemble de deux sites de 4 000 €.

PROLONGATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2021-2022

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la Région OCCITANIE pour délégation de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire, le 31 Août 2017 pour une durée de 3 ans renouvelable tous les ans. Cette convention se terminait le 31 Août 2021.

Madame le Maire a été destinataire d'un avenant à cette convention nous permettant de reconduire cette délégation de compétence pour une année supplémentaire.

Madame Marie-Pierre BAGNAROSA demande si l'entretien du véhicule est à la charge de la Commune. Madame le Maire précise que les frais du véhicule sont supportés par la Commune mais que la Région Occitanie reverse à la commune une participation en fonction des kilomètres effectuées lors de la tournée de ramassage. La participation avoisine les 25 000 € par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide :

DE SIGNER l'avenant à la convention de délégation de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire pour une durée supplémentaire soit du 31 Août 2021 au 31 Août 2022.

CONVENTION D'INDIVIDUALISATION DE FOURNITURE D'EAU DANS UN IMMEUBLE COLLECTIF

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation des logements, trois se trouvent dans un même bâtiment situé au 285, boulevard du Nord. Elle précise que ce bâtiment n'avait qu'un seul compteur.

Pour permettre la mise en place de contrat d'abonnement individuel de fourniture d'eau au bénéfice des locataires, il est nécessaire de signer une convention d'individualisation de fourniture d'eau dans un immeuble collectif avec Trigone.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide :

DE SIGNER la convention d'individualisation de fourniture d'eau dans un immeuble collectif avec Trigone.

DELIBERATION RELATIVE AU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS

Madame le Maire informe le conseil que pour délibérer sur ce point à l'ordre du jour, il est nécessaire d'avoir un retour du Centre de Gestion qui donne un avis à travers une saisine.

A ce jour, nous n'avons pas eu le retour du Centre de Gestion. Par conséquent, Madame le Maire propose d'ajourner ce point à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide

D'AJOURNER ce point à l'ordre du jour.

DELIBERATION RELATIVE AUX RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Madame le Maire informe le conseil que pour délibérer sur ce point à l'ordre du jour, il est nécessaire d'avoir un retour du Centre de Gestion qui donne un avis à travers une saisine.

A ce jour, nous n'avons pas eu le retour du Centre de Gestion. Par conséquent, Madame le Maire propose d'ajourner ce point à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide

D'AJOURNER ce point à l'ordre du jour.

VENTE DE TERRAINS (ANCIENNE VOIE FERREE)

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur Jérôme SEMPE et Monsieur Julien LUCHET, tous deux domiciliés, route d'Auch, ont demandé s'il ne serait pas possible d'acquérir une partie de la voie ferrée se situant à l'arrière de leur terrain, sur la largeur de leur terrain. Ces parcelles sont situées en zone naturelle sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Par conséquent, ce ne sont pas des terrains à bâtir et seuls les arbres morts peuvent être coupés.

Madame le Maire rappelle que les terrains qui doivent être achetés au niveau de la route neuve pour le futur parking du centre multiculturel sont proposés au prix de 5 000 € l'hectare.

Par conséquent, Madame le Maire propose de vendre ces terrains au prix de 0.5 € le m².

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide

DE VENDRE à Monsieur Jérôme SEMPE une partie de la voie ferrée situé à l'arrière de son terrain, sur la largeur de son terrain au prix de 0.5 € le m².

DE VENDRE à Monsieur Julien LUCHET une partie de la voie ferrée situé à l'arrière de son terrain, sur la largeur de son terrain au prix de 0.5 € le m².

QUE LES FRAIS de notaire soient à la charge des acquéreurs

SOULTE CONCERNANT L'ECHANGE DE TERRAINS (LAPORTE - BEZOLLES et COMMUNE DE VALENCE SUR BAÏSE)

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 18 novembre 2020 il avait été décidé un échange de terrains à superficie égale entre la commune et la famille LAPORTE-BEZOLLES. Cela concernait la parcelle AS 39 pour partie permettant l'accès aux containers semi enterrés, et des parcelles pour partie situées près du lavoir Hount de Las, AS 34 (surface de la mare), et un chemin situé entre deux terrains leur appartenant.

Après le passage du géomètre il s'avère que la Commune rétrocède 91 m² de plus (337 m² contre 428 m²). Cette surface équivaut à une partie de terrain que la famille LAPORTE – BEZOLLES a empierré, a planté des cèdres et qu'ils souhaiteraient conserver.

Par conséquent, Madame le Maire propose de vendre cette partie de terrain que la famille LAPORTE – BEZOLLES souhaitent conserver au prix de 1 € le m² soit 91 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide

DE VENDRE à la famille LAPORTE – BEZOLLES la partie qu'il souhaite conserver au prix de 91 m².

ACCESSIBILITE PMR DES VESTIAIRES DU LOCAL TENNIS – AVENANT AU MARCHÉ

Avenant n° 1 – ENTREPRISE SARL DALLA VEDOVA

Madame le Maire précise que dans le cadre des travaux « d'Accessibilité PMR des Vestiaires du club de Tennis », l'entreprise SARL DALLA VEDOVA, lot n°1 « Démolition - Maçonnerie » a apporté des modifications notamment l'enduit de la façade et du réagrèage. Cela entraîne une modification du montant du marché pour une plus-value d'un montant de 1 764.35 € HT.

Par conséquent, Madame le Maire présente un Avenant de l'entreprise SARL DALLA VEDOVA concernant le marché « d'Accessibilité PMR des Vestiaires du club de Tennis » sur le lot 1 « Démolition - Maçonnerie » correspondant aux modifications notamment la mise en place d'une VMC pour une plus-value de **1 764.35 € HT**.

Monsieur Jean François THEVENOT précise que sur ce chantier ce n'est pas le premier avenant qui est voté. Il est conscient que les travaux doivent être réalisés mais que cela va devoir être supporté par la Commune puisque les subventions sont votées sur l'estimatif. Madame le Maire précise que l'estimatif n'a pas été bien chiffré au départ.

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021 de la Commune de Valence sur Baïse,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide :

DE CONCLURE l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise SARL DALLA VEDOVA dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée « d'Accessibilité PMR des Vestiaires du club de Tennis » :

- **Montant initial du marché : 5 398.80 € HT**
- **Avenant n° 1 - montant : 1 764.35 € HT**
- **Nouveau montant du marché : 7 163.15 € HT**

FORMATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES ET CANTONALES DU 20 ET 27 JUIN 2021

Voir en annexe

QUESTIONS DIVERSES

Marie-Thérèse BROCA LANNAUD

Horloge du clocher : Les aiguilles de l'horloge ne tournent depuis plusieurs semaines. L'entreprise Bodet est venue pour effectuer un devis. Le montant des réparations s'élève à 4 794 € TTC. Avant de valider le devis, Monsieur Michel BLANCARD regardera s'il ne serait pas possible de réparer à moindre coût.

Fête du 14 Juillet : Au vu de la pandémie et des restrictions sanitaires qui seront en place à cette date, distanciation maintenue avec masque, le feu n'aura pas lieu sauf si le règlement relatif à la pandémie est changé.

Aménagement du Boulevard du Nord : Le bureau d'études INGC viendra présenter une première esquisse du projet le jeudi 17 juin prochain.

Ecole Élémentaire : La directrice a fait la demande d'agrandir le préau à l'école primaire. Un architecte du CAUE viendra pour proposer un aménagement paysager à l'école. Nous profiterons de sa venue pour aborder cette extension.

Courts couverts de Tennis : Il a été abordé le captage des eaux pluviales du toit des terrains de tennis couverts. Une étude de sol a été réalisée à l'arrière du bâtiment pour connaître la possibilité d'implanter un puisard. Malheureusement, l'étude de sol montre une couche calcaire de 4.50 m.

Aménagement à Ampeils : Le bilan de l'aménagement du Carrefour à Ampeils s'élève à 150 605.85 € contre 66 000 € estimés par la maîtrise d'œuvre. Elle précise que du bicouche a été réalisé sur certaines ruelles pour un montant de 24 666.36 €.

Courrier Trigone : Madame le Maire fait lecture d'un courrier de Trigone qui confirme que si la Commune veut déposer les déchets verts à la déchetterie, le service est payant (11 € le m3). C'est une décision que le conseil d'admet pas.

Michel NOVARINI

Aménagement à Ampeils : Il précise au conseil que certains travaux n'avaient été prévus dans le marché, notamment la prise en charge de l'ensemble des réseaux souterrains. Il rajoute que des travaux sur les ruelles ont été rajoutées en profitant que l'entreprise soit sur place pour amoindrir les frais.

Muriel RIERA MORETTON

Coupure d'électricité : Elle informe le conseil que jeudi 10 juin il y aura une coupure d'électricité (09h45 – 11h15) sur la Commune et précise que les lieux concernés sont sur le site de la Commune et sur Facebook.

Prochaines réunions : Jeudi 10 juin se tiendra le conseil d'école des deux établissements. En parallèle la Commission Extra Municipale pour le Centre Multiculturel se tiendra à la salle des fêtes.

Commerce : Le commerce Epicerie fine - Fromagerie ouvrira ses portes le 01 juillet et commencera par une inauguration ce même jour à 18h00.

Marché : Nous sommes toujours à la recherche active de marchands Fruits et Légumes. Des contacts ont été pris sachant que nous étions prêts à changer le jour et l'heure du marché pour ne pas qu'il disparaisse.

Mathieu DUFFILLOL

Courses de chevaux : Il informe le conseil que dimanche 20 juin se tiendra les courses de chevaux à l'hippodrome de Flaran

Service Technique : Il demande si le départ de Benjamin VERLINDEN est acté et s'il va être remplacé. Madame le Maire précise que Benjamin VERLINDEN a été reçu à un concours du Conseil Départemental et nous quittera au plus tard début septembre. Une commission de personnes techniques, pour le recrutement, sera formée pour choisir l'agent qui le remplacera. Mathieu DUFFILLOL souhaiterait intégrer cette commission quand elle sera créée.

Jean François THEVENOT

Marché : Il revient sur le sujet du marché et précise que la période pour trouver des marchands n'est pas propice car la plupart partent sur la côte où leur chiffre d'affaires est plus important. Il rajoute qu'il serait opportun d'organiser autour du marché des animations (vide grenier, brocante...) pour donner une dynamique. Madame Muriel RIERA MORETTON rappelle que le véritable problème est de trouver des marchands avant de parler d'animations. Elle précise également que tout sera mis en œuvre (animations avec les associations) pour que le marché vive et que les exposants voient du monde.

Monsieur Michel NOVARINI précise que pendant la période estivale il serait peut-être opportun de le faire en soirée.

Aymeric GUILLOT

Marché : Il trouve dommage que le marché en dehors des périodes estivales (touristes) se déroule pendant que les gens travaillent. L'opportunité de le faire le samedi matin amènerait plus de monde. Madame le Maire insiste en rappelant que la priorité est de trouver des marchands.

Parcours touristique : Le parcours touristique des Motivés est terminé. Les panneaux qui seront en métal sont partis à l'impression et nous devrions les recevoir semaine prochaine.

Parcours touristique : L'attribution des subventions de la Région pour le parcours touristique de l'Office de Tourisme qui devait se mettre en place prochainement se réunira en Automne prochain. Par conséquent, le projet verra le jour l'an prochain. Monsieur Jean-Pierre PUYAL trouve que c'est ennuyeux puisqu'ils étaient prévus pour cet été. Monsieur Aymeric GUILLOT relativise en disant qu'il y aura celui des Motivés.

Logo de la Commune : Il présente des esquisses de logo pour la Commune qui ont été réalisées par Madame Pauline ROUAULT qui a travaillé pour tous les panneaux touristiques de Condom. Ce logo sera intégré dans les documents touristiques et de communications de la Commune. Il propose aux élus d'inscrire leur nom sous le logo qu'il préfère et propose également de ne pas imposer le logo à la population mais de leur demander leur préférence afin qu'il se l'approprie. Monsieur Jean-Pierre PUYAL précise qu'il manque un modèle qui a été demandé. Madame Muriel RIERA MORETTON précise que cela être compliqué de faire le dépouillement. Monsieur Aymeric GUILLOT propose de mettre en place un sondage en ligne qu'il gèrerait. C'est une initiative qui se faire régulièrement dans les grandes communes et qui avait été faite pour le choix du logo de la Région Occitanie.

Monsieur Bernard LAPEYRE précise que ce logo ne remplacera pas le blason de la Commune.

Madame le Maire précise que le conseil municipal choisira deux logos qui seront proposés aux administrés pour avis.

Monique MESTRE

Sentier botanique : Elle regrette que la personne qui a remplacé Madame Véronique BAQUE pendant sa convalescence ne soit pas venue en renfort sur le sentier botanique comme évoqué en conseil. Madame le Maire remercie Monique pour son travail et précise également que Claude BAQUE est venu l'aider et que les services ont installés le système d'arrosage sur le sentier.

Commerce : Elle a eu deux informations sur la prochaine ouverture d'un commerce dans l'ancien local d'Alain JOSEPH qui donne sur la Place et sur la fermeture en fin d'année de la Table d'Emma. Madame le Maire précise que la personne qui a acheté le local d'Alain JOSEPH ne serait que bailleur et chercherait un commerçant pour installer une épicerie. Concernant la Table d'Emma, Madame le Maire n'a pas entendu parler de cette information.

Michel BLANCARD

Arrosage : Le sentier botanique a été équipé d'un système d'arrosage. Pour faciliter l'arrosage des différents bacs à fleurs dans le village, il a été acheté une cuve (1 000 litres) sur lequel a été installé une pompe électrique.

Comité des Fêtes : Le samedi 29 mai dernier a eu lieu l'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité des Fêtes suite à la démission du bureau. Nous avons été très agréablement surpris puisque 26 personnes se sont présentées pour composer le Comité des Fêtes. Lors d'une prochaine réunion, le conseil d'administration et le bureau sera composé.

Bernard LAPEYRE

Désamiantage et pose du bac acier : Les travaux vont débuter. Un huissier est passé contrôler les installations avant travaux, notamment les vestiaires du tennis qui sont terminés.

Logement au-dessus de l'école maternelle : Quelques travaux sont envisagés sur le logement, qui n'était pas concerné dans le cadre de la réhabilitation, avant sa location.

Service technique : Une multitude de petits travaux retardent la tonte sur la Commune. S'est rajouté la panne d'une tondeuse. Avec un peu de patience tout devrait revenir dans l'ordre.

Jean-Pierre PUYAL

Panneaux d'affichage : Il signale que les boîtes aux lettres (boîtes à idées) contre les panneaux d'affichage sont détériorées et ne présentent plus aucun intérêt puisque personne ne dépose d'idées. Il propose qu'elles soient enlevées.

Culture : Les portes de l'Espace Culturel sont à nouveau ouvertes. Le 19 juin aura lieu le premier spectacle à Flaran.

Fin de séance 22h35